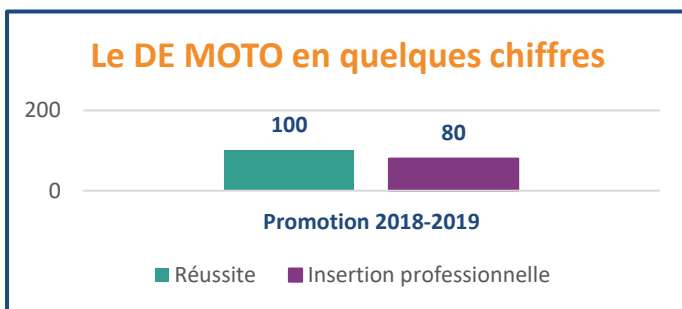


## PRESENTATION

Cette formation vise à obtenir le Diplôme d'Etat Jeunesse et Sports Spécialité " Perfectionnement Sportif " Mention **MOTOCYCLISME (DE JEPS MOTO)**. Elle prépare au métier de **Moniteur de Motocyclisme**.

Une personne titulaire de ce diplôme doit être capable, dans son domaine, de :

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- Conduire des actions de formation ;
- Conduire des actions prenant en compte le développement durable dans l'organisation des activités motocyclistes.



Le taux d'insertion professionnelle est calculé 7 mois après l'obtention du diplôme (emploi dans le domaine du diplôme préparé – diplômés de 2019).



## DEBOUCHES POSSIBLES

### Employeurs potentiels

- › Associations sportives, clubs ;
- › Fédération et structures déconcentrées : comités régionaux, comités départementaux ;
- › Organismes de loisirs et de vacances (UCPA, Club Med,...) ;
- › Collectivités territoriales (communes, regroupements intercommunaux) ;
- › Structures professionnelles (team pro, métiers du spectacle) ;
- › Structures commerciales, etc.

### Evolutions possibles

- › Suivre un DES JEPS motocyclisme et se préparer aux métiers de directeur sportif et d'entraîneur haut niveau.
- › Intégrer un cursus licence en STAPS.

## PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- › Être titulaire au minimum du certificat PSC1 (*cf. sessions de formations au CREPS*) ou son équivalent **en cours de validité** ;
- › Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du motocyclisme datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- › **Satisfaire aux exigences préalables** décrites à [l'article 3 de l'arrêté du 28 avril 2011](#) ou remplir les conditions de dispense mentionnées à l'article 4 de ce même arrêté.
  - › Justifier, à un niveau régional au minimum, d'un classement dans les 15 premiers sur 3 saisons sportives ou réussir un test de maîtrise technique d'un engin motorisé à guidon sur un parcours chronométré de maniabilité délivré par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM.)
  - › Justifier d'une expérience d'enseignement (découverte et initiation) d'une durée de 90h au minimum, sur les 5 dernières saisons sportives.

- ▶ **Être retenu(e) à l'issue des épreuves de sélection organisées par le CREPS de Reims :**
  - Rédaction d'un courriel portant sur la connaissance du milieu du motocyclisme (durée : 1h15) ;
  - Entretien de motivation relatif à l'expérience et au projet professionnel du candidat (durée : 30 min max)
  - Écrit pédagogique (durée : 2h max)
- ▶ Il est fortement conseillé d'être âgé de 18 ans à l'entrée en formation.

## CONTENU DE LA FORMATION

Annexe A du livret référentiel du DE JEPS Motocyclisme

**La formation comprend 4 Unités Capitalisables (UC)**

**UC 1** – Concevoir un projet d'action

**UC 2** – Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

**UC 3** – Conduire une démarche de perfectionnement sportif en motocyclisme

**UC 4** – Encadrer le motocyclisme en sécurité

## MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en alternance :

- Au CREPS de Reims et dans une structure partenaire (Prostage) pour la partie en centre ;
- En structure d'accueil.

**Formation en alternance :**

- ▶ Observation puis participation au fonctionnement au sein de la structure d'accueil :
  - Conduire une démarche d'enseignement et de perfectionnement en motocyclisme ;
  - Élaborer et mettre en œuvre un projet de développement de la structure.

**Déroulement de la formation :**

- ▶ 2 à 5 jours lors des semaines se déroulant au CREPS (majoritairement les lundi et mardi) ;
- ▶ Semaines de 5 jours en centre de formation ProStage (selon planning joint dans le dossier d'inscription) ;
- ▶ Périodes de certifications réparties tout au long de la formation en centre de formation ou en structure d'accueil ;
- ▶ Stage de mise en situation professionnelle en structure d'accueil les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires ;
- ▶ La majorité des enseignements sont dispensés en présentiel. 20h sont prévues de manière dématérialisée, avec contrôle des connaissances en centre ou retour de devoirs. Les apports sont majoritairement théoriques au CREPS de Reims et pratiques chez Prostage.
- ▶ Des évaluations formatives sont mises en place régulièrement (devoirs ou production écrite à rendre, devoirs sur table et mise en situation progressive pour les épreuves certificatives). Une équipe de formateurs accompagne à distance et sur place pour chacune des épreuves. Cela permet au stagiaire/apprenti d'apprécier les progrès faits tout au long de sa formation.

## MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Annexe B du livret référentiel du DE JEPS Motocyclisme

**Les unités capitalisables du DE Motocyclisme sont attribuées à l'issue de 4 épreuves certificatives.**

**UC 1** et **UC 2** : Dossier de 20 pages maximum, 1 oral (20') et 1 entretien (40') ;

**UC 3 :**

- ▶ Entraînement
  - Épreuve 1 : dossier de 20 pages + 1 oral (20') + 1 entretien (20') ;
  - Épreuve 2 : 1 séance de perfectionnement (1 à 2h) + 1 entretien (30').
- ▶ Formation de cadres
  - 1 action de formation (1 à 2h) + 1 entretien (30').

**UC 4** : 1 séance d'enseignement (30' à 40') et 1 entretien (30').

## CALENDRIER DE LA FORMATION • Ouverture des inscriptions en mars 2021 •

| Clôture des inscriptions à la formation | TEP            | Début de la formation (positionnement et entrée en formation) | Fin de la formation | Effectif habilité | Heures en centre | Heures en structure | Durée totale |
|---|----------------|---|---------------------|-------------------|------------------|---------------------|--------------|
| 16 novembre 2022                        | 4 janvier 2023 | Du 6 au 8 février 2023  | 16 avril 2024       | 4 à 10            | 742 H            | 500 H               | 1242 H       |

La phase de positionnement permet d'individualiser le parcours de chaque stagiaire, de **valider des parcours partiels et l'obtention d'UC** par équivalence ([voir l'article 7 de l'arrêté du 28/04/2011](#)).

Pour plus d'informations sur les équivalences, n'hésitez pas à vous rendre sur [le site du Ministère des Sports](#).

Les UC n°1 et 2 de ce DEJEPS une fois validées sont acquises pour tous les DEJEPS.

## COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

| Pour l'ensemble des stagiaires   |
|--|
| <b>Frais d'inscription à la formation : 60 €</b> (non remboursables)                                       |
| Frais pédagogiques   |
| <b>Frais en parcours complet : 11 686,50 €</b>   |
| <b>Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre : 50 €</b> par épreuve certificative à repasser. |

Le financement intégral de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- **En apprentissage** : Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage (pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé et les sportifs de haut-niveau) qui assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e). Préinscription en ligne via ce lien : <http://formas67.ymag.cloud/index.php/preinscription/>. Pour plus de renseignements, contacter le CFA Form'AS par téléphone au 03 88 28 00 05 ou par mail : [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr).
- **Demandeur d'emploi** : prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence.
- **En formation continue** : voir avec votre employeur.
- **Mobilisant son compte CPF** en saisissant la demande directement sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

## CONTACTS



**Christine ROMAND** (référente administrative)

☎ 03.26.25.49.50

@ [formation@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-reims.sports.gouv.fr)



**Faustine COUPAYE** (apprentissage)

☎ 07.87.23.81.97

@ [faustine.coupaye@form-as.fr](mailto:faustine.coupaye@form-as.fr)



**Estelle CHAVARY** (responsable de la formation)

☎ 03.26.86.70.10

@ [estelle.chavary@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:estelle.chavary@creps-reims.sports.gouv.fr)



**Nicolas LANGUE** (réfèrent technique)

@ [nicolalangue@gmail.com](mailto:nicolalangue@gmail.com)



**Caroline DIOT** (référé handicap)

**Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée**

☎ 03.26.86.70.10

@ [caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr)



**Julie DEVAVRY** (financements)

☎ 03.26.86.70.12

@ [julie.devavry@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:julie.devavry@creps-reims.sports.gouv.fr)

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'inscription à la formation se fait directement en ligne via notre site internet : [www.creps-reims.fr](http://www.creps-reims.fr)

L'ensemble des documents doit être transmis au CREPS de Reims au plus tard le jour de la clôture des inscriptions.

## ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation : 03.26.86.70.10



Cette formation est ouverte à l'apprentissage : [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)